

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Muriel Thalmann et consorts – Pour une analyse de l'impact des politiques publiques permettant d'atténuer les inégalités économiques et sociales entre les femmes et les hommes**

**1. PREAMBULE<sup>1</sup>**

La commission nommée pour examiner l'objet cité en titre s'est réunie le 30 juin 2017 à Lausanne.

Elle était composée de M. Philippe Clivaz confirmé dans son rôle de président et rapporteur, ainsi que de Mme Muriel Thalmann et MM. Jean-Luc Bezençon, Maurice Treboux, Michel Collet, Jérôme Christen et Marc Oran.

Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE) était également présente. Elle était accompagnée de Mme Maribel Rodriguez, cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH).

Les notes de séance ont été tenues par Mme Fanny Krug, secrétaire de commission.

**2. POSITION DE LA POSTULANTE**

Malgré tous les progrès réalisés à ce jour en vue d'atteindre l'objectif constitutionnel d'égalité entre femmes et hommes, force est de constater qu'il subsiste encore des inégalités économiques et sociales entre les femmes et les hommes. Les femmes continuent de gagner moins bien leur vie, d'être surchargées par le travail non rémunéré, d'être victimes de violence physique et sexuelle, de n'avoir pas accès aux mêmes opportunités que les hommes sur le marché de l'emploi et désavantagées à bien d'autres égards.

Les enseignements tirés des analyses budgétaires en termes de genre et d'égalité entre les femmes et les hommes montrent que les femmes continuent à être désavantagées en ce qui concerne la répartition des biens et des services publics. En effet, les budgets ne sont pas neutres en tous genres. Une approche genre permettrait d'analyser leur répercussion et la différence d'impacts du budget sur les hommes et les femmes.

Il serait juste d'allouer les biens et les services en tenant compte du fait que la population est constituée à plus de 50% de femmes.

L'idée du postulat est de demander au Conseil d'Etat de comprendre cet outil et de faire une proposition pour l'appliquer, plutôt de manière sectorielle dans des secteurs plus touchés par cette problématique.

---

<sup>1</sup> Le rapporteur de commission reprend ici une remarque que Mme la secrétaire de commission avait insérée dans ses très bonnes notes de séance : Dans ce document, la forme masculine désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. L'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte. Il tient également à préciser que les autres notes de bas de page ont été précisées lors de la séance.

### 3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

L'analyse budgétaire en termes de genre consiste à vérifier si les inégalités entre les femmes et les hommes se trouvent renforcées ou au contraire atténuées par l'utilisation qu'un organe public fait de son budget.

Elle est définie de manière large par le Conseil de l'Europe comme suit : l'évaluation des budgets existants avec une perspective de genre à tous les niveaux du processus budgétaire ainsi qu'une restructuration des revenus et des dépenses dans le but de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Si elle était introduite dans le canton de Vaud, il s'agirait de savoir être modeste pour viser l'efficacité.

Il n'existe pas de méthodologie ou d'outil clés en mains qui s'adapte de manière uniforme à toutes les situations et tous les stades. Chaque cas requiert le développement d'une méthode adaptée et il s'agit de savoir où mettre le curseur pour amener une solution réalisable dans le canton (avec nos moyens, nos sensibilités et un calendrier adapté à ces ambitions).

En cas d'entrée en matière, il serait possible de proposer une phase pilote dans le cadre d'une loi, d'une dépense ou d'une subvention par exemple. Un outil adapté à l'administration cantonale vaudoise pourrait être développé pendant cette phase. Sa mise en œuvre demandera vraisemblablement une expertise extérieure.

Les moments d'intervention clés sont les suivants :

- En amont du processus budgétaire (étape *ex ante*) : identification des bénéficiaires, impact d'une politique publique, objectif souhaité.
- Pendant l'exercice budgétaire : à l'aide d'indicateurs de suivi pour analyser comment évolue la mise en œuvre des mesures adoptées.
- Evaluation (étape *ex post*) : au moment de l'évaluation des résultats, analyse en termes d'égalité par rapport à l'étape *ex ante* (progression, régression par rapport aux objectifs fixés).

Il est possible d'intervenir à ces trois moments à la fois. Il est aussi possible de choisir de n'identifier que deux étapes et de travailler à ces deux niveaux.

Les expériences de l'Office fédéral des sports, de la DDC<sup>2</sup>, des cantons de Berne et Bâle-ville, des villes de Zurich et Berne ont été identifiées. Ces expériences sont issues en grande majorité d'une étude réalisée par le bureau BASS<sup>3</sup> qui a analysé l'impact sur les bénéficiaires des politiques publiques, l'impact sur l'emploi féminin et masculin et l'impact sur l'emploi non rémunéré. Les méthodologies sont assez complexes, lourdes et coûteuses. Dans la majorité des cas, à l'exception de celui de la DDC, ces expériences n'ont pas été poursuivies dans le temps. Ces actions ponctuelles ont donné des pistes en majorité pour opérer des coupures budgétaires. Quant à la continuité constatée à la DDC, elle pourrait être liée à plusieurs aspects clés du succès : la *simplicité* des outils mis en œuvre (checklists faciles à utiliser), travail d'*appropriation* au sein de l'entité pour que chaque service se serve de cet outil, *allocation de budget* spécifique pour avoir des programmes affirmatifs et soutenir ces démarches dans chacun des services.

### 4. DISCUSSION GENERALE

Une discussion s'engage. A la question d'un commissaire de savoir si une analyse des postes est déjà faite au sein de l'administration vaudoise par rapport à la question de l'inégalité de traitement ou si cette analyse ne pourrait être réalisée qu'avec l'outil qu'on pourrait mettre en place, Mesdames la Conseillère d'Etat et la Cheffe du BEFH répondent qu'il ne s'agit pas de dire qu'il y a des inégalités de traitement mais de prévenir un certain nombre d'habitudes qui font que l'égalité à laquelle nous aspirons tous n'a pas été favorisée. La démarche proposée permettrait de donner des outils qui devront être à la mesure de ce qui peut être fait et acceptables pour les utilisateurs. D'autre part, elles confirment qu'actuellement il n'y a pas d'analyse systématique des politiques publiques sous l'angle

<sup>2</sup> Direction du développement et de la coopération

<sup>3</sup> Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS

de l'égalité de genre. L'objectif est d'avoir une méthodologie qui soit la plus simple possible. Cela suppose d'avoir des capacités au sein des services pour se poser les bonnes questions par rapport à une politique publique (à qui elle s'adresse, qui sont les bénéficiaires des fonds publics ou des prestations dans une perspective de genre).

Les commissaires tentent également d'avoir une idée plus précise du *gender budgeting*. Quelques éléments de réponses sont apportés :

- Dans le contexte d'une loi, une évaluation d'impact de genre accompagne le projet de loi (état des lieux, bénéficiaires, de quelle manière les mesures proposées vont agir sur les inégalités de genre, objectifs de la loi pour avoir une incidence sur ces disparités).

Le bureau fédéral de l'égalité a développé un guide pour apporter les éléments qui permettent d'avoir la certitude qu'à travers un projet de loi, les inégalités ne seront pas renforcées.

- Au niveau du budget, en Espagne, pour chaque politique publique, à chaque aspect du budget, une mention décrit dans quelle mesure les inégalités sont renforcées ou corrigées.
- Au niveau des projets, à la DDC, les projets de développement sont accompagnés pour approbation d'une fiche décrivant leur impact en termes de genre.
- Les belges ont introduit un guide du *gender budgeting*.

Concrètement, la Confédération a mené une évaluation de sa politique du sport, par ressources allouées et par genre. Cette évaluation a permis de connaître le montant des subsides alloués aux femmes pour pratiquer un sport déterminé. Elle a également montré que les entraîneurs bénéficiaient de plus grandes allocations budgétaires pour leur formation continue que les entraîneuses femmes.

A la question d'un commissaire de savoir comment un tel projet pourrait se concrétiser dans le Canton de Vaud, la Conseillère d'Etat répond qu'il s'agit dans un premier temps de mettre sur pied une phase test (et non pilote) pendant une période de deux ans par exemple. Il n'y a pas de méthode clé en mains mais des méthodes sur mesure. Il n'est donc pas pertinent de réaliser une analyse théorique. Par conséquent, l'étude sera menée de manière empirique, sur la base d'un projet de loi, d'une dépense de service et d'une subvention, pour évaluer quelle méthodologie pourrait être développée, pérennisée et généralisée au niveau de l'administration

Une évaluation sera établie à l'issue de cette phase test. Cette évaluation sera présentée au Grand Conseil. Elle montrera s'il existe un outil approprié, proportionnel et adapté à l'administration cantonale. Dans la positive, elle comportera des propositions de mise en œuvre et les coûts y relatifs<sup>4</sup>. Le Grand Conseil sera amené à en débattre.

En conclusion de la discussion, tous les participants reconnaissent que cette proposition est en ligne avec la demande du postulat.

## **5. VOTE DE LA COMMISSION**

*Prise en considération du postulat*

*La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.*

Lausanne, le 17 juillet 2017.

*Le rapporteur :  
(Signé ) Philippe Clivaz*

---

<sup>4</sup> Dans les autres cantons, le budget pour l'étude de faisabilité est d'environ CHF 50'000.-